

La friche industrielle de l'Escalette : une étude de cas pour le développement d'outils juridiques et de restauration écologique pour gérer les sols pollués ?

Alma HECKENROTH¹, Maylis DESROUSSEAUX², Jacques RABIER¹, Pascale PRUDENT³, Lidwine LE MIRE-PECHEUX⁴, Paul MONSARA⁵, Isabelle LAFFONT-SCHWOB¹

1. Aix-Marseille Université, CNRS, IRD, Avignon Université, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale, Marseille.

2. Aix-Marseille Université, CDE, IPEEDD, Marseille.

3. Aix-Marseille Université, CNRS, Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE) -, 3 pl. Victor Hugo, case 29, 13331 Marseille.

4. Parc national des Calanques, Bât A4 - Impasse Paradou, 13009 Marseille.

5. Lycée Agricole des Calanques (LPA), 89 traverse Parangon, 13008 Marseille.

La restauration écologique soulève de nombreuses questions de droit, à fortiori lorsqu'elle a lieu dans un espace naturel protégé. La problématique principale réside dans l'encadrement juridique des pratiques de restauration ainsi que dans l'identification des obligations qui pèsent sur les gestionnaires et les propriétaires. Il s'agit en effet d'allier la restauration écologique aux impératifs inhérents à la prise en compte du paysage.

Le site de l'Escalette est un terrain d'étude privilégié au regard de la variété des mesures de protection qui s'y appliquent, mais aussi en raison des hypothèses de renforcement des obligations de gestion des sols pollués. En effet, dans la zone cœur du Parc national des Calanques, les activités industrielles passées ont causé une contamination des compartiments abiotiques et biotiques. Si les dépôts massifs de déchets issus de cette activité font l'objet d'une gestion coordonnée par l'ADEME, aucune obligation de gestion des sols contaminés n'existe actuellement. Sur les zones de pollution des sols diffuse en métaux et métalloïdes (MM), un projet de recherche transdisciplinaire (A*MIDEX SynTerCaIM) est mené sur leur restauration par des actions d'ingénierie écologique basées notamment sur la phytostabilisation par les plantes natives. Les premières plantations ont été réalisées à l'automne 2015 à l'issue d'un travail de collaboration entre chercheurs, praticiens et professionnels. Le suivi des parcelles expérimentales a pour enjeux d'évaluer le potentiel de confinement des MM au niveau des rhizosphères et l'adéquation avec les objectifs visés de

réhabilitation écologique d'une zone de garrigue contaminée.

Cette étude de cas contribue au développement d'écotechnologies permettant de répondre à des objectifs de restauration écologique des sols contaminés tout en amenant des éléments concrets de réflexion pour le cadre juridique. En effet, au regard des évolutions récentes du droit des sols pollués, il convient de s'interroger sur leur mise en œuvre effective et d'analyser les nouvelles perspectives ouvertes.